

NOMINATION de DEUX CONSEILLERS à la COMMISSION CONSULTATIVE des PORTS.

Le MAIRE demande au Conseil de désigner deux Collègues dont les noms seront soumis à Monsieur le Préfet pour la formation de la Commission Consultative du Port.

Après avoir donné connaissance des attributions de cette Commission, MM. GUINOT Alix et BOYER Jean Marc sont désignés à l'unanimité.

Le MAIRE. - Avant de lever la séance, je soumetts à vos délibérations trois questions urgentes qui nous ont été soumises après la sortie de l'ordre du jour. Si vous ne voyez aucun inconvénient, nous allons les examiner.

Ce qui est accepté par le Conseil.

1°) ELECTION des MEMBRES devant faire partie de la Commission Administrative Electorale de la Sécurité Sociale.

Le MAIRE. - Aux termes de l'article 5 de la loi du 30 Octobre 1946, l'établissement des listes électorales incombe à une commission administrative composée du Maire ou de son représentant, assisté d'un électeur employeur et de deux électeurs travailleurs salariés désignés par le Conseil Municipal.

Deux propositions nous ont été faites:

- 1°) celle du Syndicat des Fabricants de sucre qui propose Monsieur CORNU en tant qu'employeur;
- 2°) celle du Président de l'Union Réunionnaise des Syndicats Chrétiens qui propose Messieurs CELEST Octave et FORT Raoul, en tant que salariés.

Le Conseil, après échange de vue, à l'unanimité désigne  
M. COLLET Edouard, en qualité d'électeur employeur  
et MM. CELEST Octave & FORT Raoul, en qualité d'électeurs salariés.

2°) SUBVENTION allouée par le MINISTÈRE de l'INTÉRIEUR pour travaux  
voirie vicinale.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 29 Septembre 1954

Mesdames,  
Messieurs,

Par bordereau n° 1253 II/1 du 29 Septembre 1954, Monsieur le  
Préfet m'a transmis pour notification l'extrait de l'arrêté n°748 II/1  
du 21 Septembre 1954 portant répartition entre diverses communes d'une  
d'une subvention allouée par le Ministère de l'Intérieur pour travaux  
de voirie vicinale, soit la somme de ..... 1.000.000 Fcs CFA  
=====

pour remise en état du Chemin du Bois de Nèfles (St-Denis)

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir  
voter l'inscription de cette somme au budget de la Commune pour l'exer-  
cice 1954, en recette au Chap. XLII art. 02 "Subvention pour réparation  
chemin Bois-de-Nèfles", en dépense au Chap. XXXV art. 5 "Réparation  
chemin Bois-de-Nèfles".

Le Sénateur-Maire,  
Le Sénateur-Maire,  
Signé: OLIVIER.

*Vu et soumis à l'approbation*

*de M. le Préfet*

Adopté à l'unanimité.

*S. Denis le 13/10/54*

*P. le Secrétaire Général  
le chef de Division Délégué  
Signé: Gavarini*

*Approuvé  
S. Denis le 14/10/54  
P. le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général  
Signé: P. B.*

2°) RECRUTEMENT d'une INFIRMIERE pour le nouveau Pavillon de l'Hôpital SAINT-JACQUES.

LE MAIRE. - Le nouveau pavillon de l'Hôpital St-Jacques étant ouvert il nous faudrait une infirmière. La Directrice Générale de la Congrégation des Soeurs Filles de Marie peut mettre à notre disposition une infirmière diplômée. Le contrat prévoit un salaire mensuel de SEPT MILLE CINQ CENTS FRANCS (7.500 Fcs). Le traitement serait prélevé sur le crédit affecté au personnel de la lingerie dont une somme de 45.000 Fcs reste disponible du fait du décès de Melle ALME Adrienne.

J'ai demandé à Monsieur le Préfet l'autorisation de recruter cette infirmière. Il a accepté sous réserve qu'une délibération soit prise à cet effet. Le recrutement se fera le mois suivant l'approbation par l'autorité de tutelle.

Je vous demande votre accord pour le recrutement de cette infirmière.

*Vu et soumis à l'approbation  
de M. le Préfet  
Saint-Jacques le 21/10/34  
Le Secrétaire Général  
Le Chef de division de l'œuvre  
Gavarni*

Adopté à l'unanimité.

*St. Jacques le 23/10/34  
Le Préfet de Saint-Jacques  
Signé: Petit  
Secrétaire Général*

Toutes les affaires ayant été examinées le Maire lève la séance à 10 heures./.

Le Secrétaire,

Les Membres,

Le Sénateur-Maire,

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*Mme R. Chassagne*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*